



## La lettre d'Afrique centrale

**Cameroun – Centrafrique – Congo – Gabon – Guinée Equatoriale –  
République Démocratique du Congo – São Tomé et Príncipe – Tchad**

N° 18 – juillet 2020

© DG Trésor

### SOMMAIRE

#### REGION

Le moratoire sur le service de la dette bilatérale se met progressivement en place .....2  
La crise sanitaire pèse sur les exportations françaises .....3

#### CAMEROUN

Le Cameroun adopte une loi de finances rectificative pour prendre en compte l'impact du Covid-19 sur les finances publiques .....4  
Le Cameroun dévoile les résultats de son étude sur l'impact économique et social de la pandémie du Covid-19 .....5

#### CONGO

La stratégie gouvernementale se heurte à la problématique de l'accès aux financements ....5

#### GABON

Le Gabon avait réagi rapidement, il pourrait être l'un des pays les moins pénalisés de la région ..7

#### GUINÉE ÉQUATORIALE

En l'absence d'appuis extérieurs, la Guinée équatoriale peine à formuler une stratégie de riposte à la crise sanitaire .....8

#### RDC

L'aide internationale se concentre sur la réponse sanitaire, en attendant la présentation du volet socio-économique de la stratégie gouvernementale .....9

#### TCHAD

Le Président Déby annonce une réponse gouvernementale au Covid-19 d'envergure qui reste limitée par le manque de financements ..11

#### FOCUS STATISTIQUE

Les échanges commerciaux entre la France et l'Afrique centrale .....13

### EDITO

Les tendances initiales se confirment. L'Afrique centrale est une des régions du monde où la pandémie a le plus faible impact sur la santé des populations. Le problème n'a pas disparu : les mesures de confinement étant limitées, le nombre de cas continue d'augmenter régulièrement. La reprise de relations normales avec le reste du monde ne sera pas facile. Mais 5 décès par million d'habitant, la moyenne pour la région, c'est beaucoup moins qu'ailleurs. Et dans le même temps sur le terrain économique l'impact prend des chemins différents mais il est aussi brutal que pour le reste de la planète. Le FMI a revu ses prévisions à la baisse : le PIB de la CEMAC se contracterait de -3,7 % en 2020, contre -1,6 % estimés en avril, presque 7 points de croissance en dessous des prévisions pré-Covid. Lors de la crise précédente le PIB de la CEMAC était passé brièvement en territoire négatif (en 2016) mais la croissance était restée à un niveau acceptable au Cameroun et au Gabon, cette fois tous les pays entreraient en récession. Cela étant, ces prévisions sombres vont encore évoluer, une deuxième vague Covid est possible à l'automne, mais la période des incertitudes les plus fortes – et les plus inquiétantes – est probablement passée. Le prix du baril est repassé au-dessus de 40\$ depuis le début du mois de juin, ce qui permet d'écarter les scénarios les plus pessimistes sur ce terrain. Les aides des bailleurs et le moratoire sur la dette du Club de Paris et des pays du G20 ont libéré des ressources budgétaires pour apporter les réponses sur le terrain sanitaire et atténuer l'impact sur le terrain économique et social. Ajoutées aux mesures qui ont été prises pour mieux assurer le rapatriement des recettes d'exportations, elles permettent d'éviter les tensions sur les réserves de la BEAC. Dès lors, logiquement, l'attention se reporte vers les sujets structurels : comment retrouver une croissance plus dynamique, comment tirer les enseignements de cette nouvelle crise. La réflexion progresse. Le ministre des Finances camerounais, M. Motazé, a donné des orientations pour 2021 qui pourraient servir de repère pour la région si elles sont mises en œuvre comme annoncées : ouverture du capital des entreprises publiques, incitation à la production locale, diversification du tissu économique... Enfin difficile, malheureusement, de ne pas relever le contraste entre CEMAC et RDC : d'un côté, la politique monétaire et les budgets ont été ajustés progressivement, les réponses dans le domaine économique et social tardent un peu, mais la direction est donnée et compréhensible. De l'autre, retour de l'inflation, financement de l'économie par la banque centrale, un plan de riposte dont on ne voit pas encore bien comment il sera financé : la communauté internationale reste très soucieuse d'accompagner l'évolution politique du pays, mais les échanges peinent à produire des résultats sur le terrain économique.

**Pierre GRANDJOUAN**  
Chef du Service économique régional  
pour l'Afrique centrale



## REGION

### Le moratoire sur le service de la dette bilatérale se met progressivement en place

Les pays membres du Club de Paris et du G20 ont annoncé le 15 avril dernier le lancement d'une initiative conjointe pour la suspension du service de la dette bilatérale, dont l'objectif est d'aider les pays bénéficiaires à libérer des marges de manœuvre budgétaires et renforcer ainsi leur capacité de riposte face à la crise sanitaire. Pour rappel, cette initiative prévoit, pour les pays considérés comme les moins avancés au sens des Nations Unies et/ou éligibles au guichet concessionnel IDA de la Banque mondiale, la suspension du paiement de la dette extérieure sur la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2020. Une période de grâce d'un an sera accordée (en 2021) avant que le paiement des échéances suspendues ne reprenne à partir de 2022 et soit étalé jusqu'en 2024.

Deux mois après le lancement de cette initiative, une vingtaine de pays ont déjà conclu des protocoles d'accord avec le Club de Paris, parmi lesquels une dizaine de pays africains. En Afrique centrale, les premiers bénéficiaires sont le Cameroun, le Tchad et le Congo-Brazzaville – ce dernier ayant pu bénéficier de l'initiative malgré le fait qu'il ne remplisse pas l'une des principales conditions, à savoir la conclusion d'un programme financier d'urgence avec le FMI. Trois autres pays de la sous-région, la Centrafrique, la RDC et Sao Tomé devraient également en bénéficier dans les semaines à venir. En revanche, le Gabon et la Guinée équatoriale, dont le niveau de PIB/habitant les classe dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, n'y sont pas éligibles.

La signature de ces protocoles d'accord constitue la première étape du processus. Elle sera suivie dans les mois qui viennent par la conclusion d'accords bilatéraux avec les pays membres du Club de Paris ainsi qu'avec ceux du G20, et notamment la Chine. Cette dernière représente en effet un créancier important des pays de la zone, et même le premier d'entre eux pour le Congo-Brazzaville ou pour le Cameroun. Ces accords bilatéraux permettront de fixer les termes exacts du moratoire, c'est-à-dire le périmètre précis des créances concernées et le taux d'intérêt qui doit être appliqué pour assurer la neutralité en VAN de l'opération.

Un point d'étape sera ensuite réalisé d'ici la fin de l'année pour s'assurer que l'ensemble des créanciers ont bien participé à l'opération selon les mêmes conditions. Les pays bénéficiaires devront également démontrer que les fonds libérés ont bien été redirigés vers les dépenses sanitaires ou vers des dispositifs de soutien socio-économique face à la crise. Ils devront enfin prouver qu'aucune nouvelle dette non concessionnelle n'a été contractée sur la période du moratoire. Ce travail de contrôle sera réalisé conjointement par la Banque mondiale et le FMI.

En Afrique centrale, les répercussions de cette initiative sont variables selon les pays (cf. tableau). Elles sont relativement limitées en Centrafrique ou à Sao Tomé, où les bailleurs de fonds internationaux interviennent principalement sous forme de dons compte tenu des faibles capacités financières de ces États. Pour le Congo, où la situation demeure incertaine, la Banque mondiale avance le montant de 146,2 M USD. Au Cameroun, où les créanciers bilatéraux représentaient près des deux tiers du service de la dette en 2018, la loi de finances rectificative adoptée début juin estime que le moratoire permettra de libérer 118 Mds FCFA (soit 180 M EUR) mais ce montant sera probablement plus proche des 150 Mds FCFA.

**Tableau.** Estimation de l'impact du moratoire sur la dette bilatérale

Pays	Risque de surendettement extérieur	Potentiel d'économies (M USD)	Potentiel d'économies (% du PIB de 2019)
Cameroun	Élevé	276,1	0,7 %
Centrafrique	Élevé	6,3	0,3 %
Congo	En surendettement	146,2	1,3 %
Tchad	Élevé	61,0	0,5 %
RDC	Modéré	104,4	0,2 %
Sao Tomé	En surendettement	2,1	0,4 %

Source : Banque mondiale



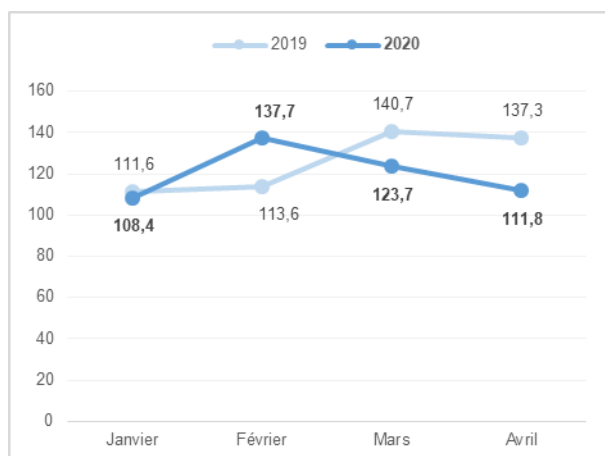
Une deuxième phase de ce moratoire est envisagée pour 2021. Le cas échéant, elle sera étudiée au cas par cas et ne sera octroyée qu'aux pays qui auront respecté l'ensemble des engagements cités ci-dessus et qui feront toujours face à des besoins de financement importants.

### La crise sanitaire pèse sur les exportations françaises

Après leur rebond enregistré en 2019 (+1,6 %), qui avait mis fin à six années consécutives de contraction, les exportations françaises à destination des pays d'Afrique centrale devraient à nouveau se réduire en 2020 sous l'effet du choc économique engendré par la crise sanitaire.

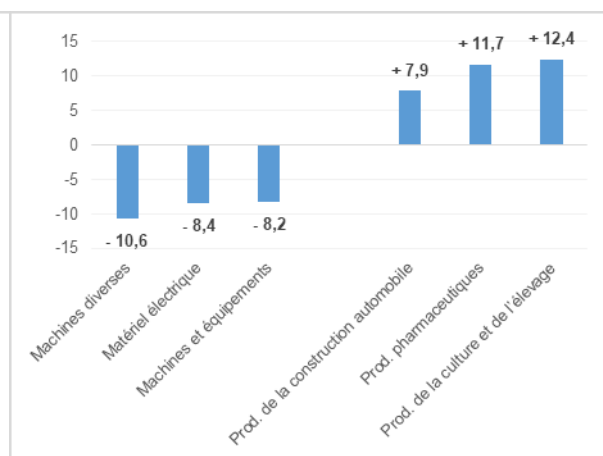
Les bonnes performances enregistrées au mois de février (+21,3 % par rapport à février 2019), expliquées en grande partie par la hausse de 157 % des ventes de céréales, ont déjà été effacées par la chute des exportations en mars et en avril (cf. graphique 1). Les données publiées par les Douanes françaises pour les quatre premiers mois de l'année font état d'une baisse de 4,3 % par rapport à la même période en 2019 (cf. focus statistique en annexe pour une présentation détaillée des données par pays). Pour autant, les ventes des opérateurs français ont plutôt bien résisté en comparaison avec d'autres régions. En effet, les exportations françaises ont chuté de 17,3 % au niveau mondial en ce début d'année, et celles à destination des pays d'Afrique subsaharienne ont baissé de plus de 10 %.

**Graphique 1.** Exportations françaises vers l'Afrique centrale (M EUR)



Source : Douanes françaises / Traitement : SER

**Graphique 2.** Principales évolutions des exportations françaises vers l'Afrique centrale (M EUR) (janv-avril 2019 / janv-avril 2020)



Source : Douanes françaises / Traitement : SER

En Afrique centrale, les évolutions sont très différentes selon les types de produit, avec notamment un impact négatif très fort sur les ventes de produits manufacturés, de machines et équipements ou de produits électroniques mais une nette augmentation sur d'autres postes, à l'image des produits agroalimentaires, pharmaceutiques ou chimiques (cf. graphique 2).

La réalité est également variable selon les pays. La baisse des exportations atteint respectivement 18,4 % et 20,9 % au Congo et en Guinée équatoriale, deux des pays de la zone les plus touchés par l'effondrement des cours du pétrole. Les ventes de produits français y enregistrent leur plus bas niveau de ces dix dernières années et la Guinée équatoriale représente désormais le plus petit débouché de la CEMAC pour les exportateurs hexagonaux (4,0 M EUR au premier trimestre 2020), loin derrière la Centrafrique (8,7 M EUR). La contraction est également marquée en RDC (-8,8 %) et en Centrafrique (-4,4 %) tandis que le Gabon résiste davantage (-2,4 %). Enfin, les exportations françaises vers le Cameroun et le Tchad ont augmenté de 2,0 % et 13,8 % mais avec, pour ce dernier, un quasi doublement des ventes en février porté par les exportations de produits alimentaires suivi d'une baisse brutale en mars et en avril.

Les importations françaises depuis les pays d'Afrique centrale augmentent de près de moitié sur les quatre premiers mois de l'année (+46,9 % à 285 M EUR), portées par des achats d'hydrocarbures au Tchad à hauteur



de 112 M EUR. Les importations de produits alimentaires, de la culture et de l'élevage augmentent également tandis que celles de produits miniers et de bois sont orientées à la baisse (respectivement -28 % et -44 %).

## CAMEROUN

### Le Cameroun adopte une loi de finances rectificative pour prendre en compte l'impact du Covid-19 sur les finances publiques

Le budget de l'État, révisé par une ordonnance le 3 juin 2020, se chiffre à 4 409 Mds FCFA contre 4 951,7 Mds FCFA prévus initialement. L'adoption de cette LFR se justifie par la prise en compte de l'impact de la propagation de la pandémie du Covid-19. Le cadrage macroéconomique réalisé pour l'élaboration du budget initial prévoyait une croissance du PIB à +4 %, une inflation à 2,2 %, un déficit budgétaire à -2,1 %, un baril à 54,4 dollars. Début mai, en prenant en compte l'impact du covid-19 sur l'économie camerounaise, le FMI tablait sur une croissance du PIB à -1,2 % en 2020, un déficit budgétaire à -4,5 % et le prix du baril de pétrole en moyenne sur l'année à 36,7 dollars. Les prévisions de croissance du FMI ont toutefois été revues à la baisse fin juin : la récession pourrait atteindre -3,5 % au Cameroun en 2020.

La baisse d'activité et les mesures de soutien aux entreprises et aux ménages entraîneraient une perte substantielle de recettes, estimée à 768,6 Mds FCFA (le FMI tablait sur une baisse de recettes de 500 Mds FCFA dans le cas d'une récession de -1,2 %). Les recettes intérieures se situeraient ainsi à 2 950,5 Mds FCFA sur l'année contre 3 719,2 Mds dans la LFI, soit une baisse de 20,7 %. Les recettes fiscales baisseraient de 20 %<sup>1</sup>. Le Cameroun entend augmenter ses émissions de titres publics (+100 Mds FCFA) et son financement *via* les banques (+50 Mds FCFA).

L'ajustement serait réalisé tant sur les dépenses en capital (-16 %) – avec une réduction importante des dépenses pour travaux d'infrastructures (-11,6 %) – que sur les dépenses courantes (-7,4 %), avec une réduction des dépenses de biens et services (-18,3 %) et des transferts aux administrations, entreprises et ménages (-30,6 %). Le service de la dette extérieure quant à lui serait allégé de 118 Mds FCFA à la faveur du moratoire accordé par les pays du G20 à l'initiative du Club de Paris sur le service dû par le Cameroun sur la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2020<sup>2</sup>.

Outre la révision à la baisse des recettes et des dépenses, la LFR 2020 crée un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds spécial de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ». Ce fonds serait approvisionné à hauteur de 180 Mds FCFA – très en deçà des 450 Mds FCFA annoncés en début de crise – dont 137 Mds FCFA prélevés des recettes publiques et 43 Mds apportés par divers contributeurs : Union européenne (2 Mds), Banque mondiale (22 Mds), Partenariat mondial pour l'éducation (9 Mds), Agence française de développement (6,5 Mds) et enfin autres versements de personnes physiques et morales (3,5 Mds). Le fonds serait employé au renforcement du système sanitaire pour 58,7 Mds FCFA, à la résilience économique et financière pour 98,7 Mds FCFA, au renforcement de la recherche innovation pour 8,1 Mds FCFA et à la résilience sociale pour 14,5 Mds FCFA.

Le déficit budgétaire s'établirait à 986,6 Mds FCFA, soit 4,5 % du PIB contre 2,1 % initialement prévu. Ce déficit est principalement financé par des appuis des partenaires techniques et financiers du Cameroun. En tout, près des deux tiers (589 Mds FCFA, soit 60 %) du déficit serait directement financé par les PTFs sous forme d'appuis budgétaires et de financements exceptionnels, dont 118 Mds FCFA au titre du moratoire sur la dette. A ces deux catégories de financements s'ajoutent les prêts projets estimés à 655 Mds FCFA, dont une partie est apportée par les bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux. En contrepartie de l'importante mobilisation des PTFs, le Cameroun s'est engagé à publier un rapport semestriel sur les dépenses liées au coronavirus, ainsi que les documents relatifs aux résultats d'attribution des marchés passés dans le cadre de ces dépenses. Les résultats de l'audit indépendant réalisé sur l'utilisation des ressources du fonds spécial de solidarité pour la lutte contre le coronavirus seront publiés.

<sup>1</sup> Les revenus pétroliers baissent très fortement (-38,7%) mais ils ne représentent plus qu'une faible part du total des recettes : 12,5 % en 2019, 8,5 % en 2020.

<sup>2</sup> Ce montant de 118 Mds FCFA est susceptible d'évoluer.



## Le Cameroun dévoile les résultats de son étude sur l'impact économique et social de la pandémie du Covid-19

L'Institut national de la statistique, appuyé par le PNUD, a conduit entre avril et mai une enquête sur un échantillon de 770 entreprises et 1 310 ménages pris dans les 10 régions du pays, pour apprécier l'impact économique et social de la propagation du Covid-19 au Cameroun. Les résultats de cette enquête publiés à la mi-juin doivent permettre de guider le Gouvernement dans la définition de sa politique de soutien.

Le volet « entreprises » de l'enquête révèle que la quasi-totalité (93 %) des unités de production interrogées est négativement affectée par la crise sanitaire, ceci en raison principalement de la baisse de la demande intérieure (pour 95 % de l'échantillon) et des difficultés d'approvisionnement (pour 76 % de l'échantillon). Les secteurs les plus touchés sont ceux de l'éducation, de la sylviculture, de l'hôtellerie-restauration, tandis que le secteur de la santé connaîtrait – sans surprise – des effets positifs sur son activité. Les grandes entreprises sont naturellement les plus résilientes, bien que 88 % d'entre-elles déclarent une baisse de leur chiffre d'affaires (contre 95 % pour les UPI et 97 % pour les PME). En revanche 14 % des entreprises du secteur informel et 18 % des PME de l'échantillon sont en situation d'arrêt temporaire ou définitif.

Concernant les ménages, l'enquête met en évidence le fait qu'ils sont bien informés sur l'existence et les dangers du Covid-19 ; 78 % d'entre eux déclarent être inquiets de ses conséquences mais, d'une manière qui peut apparaître paradoxale, 57 % montrent des réticences à recourir à un centre de santé durant la pandémie. Les deux tiers des personnes interrogées sont victimes d'une baisse de leur salaire/revenu, avec une perte de leur pouvoir d'achat davantage accentué chez les populations très pauvres (79 % de ce groupe) et dans les régions du Nord-ouest (78 %), du Sud-ouest (77 %) et de Douala (72 %).

Si les résultats de cette enquête permettent de mieux appréhender l'impact de la pandémie sur l'économie et la vie des populations, les recommandations formulées par l'INS pour en limiter les effets se cantonnent à des commentaires assez généraux. Quelques-unes des mesures préconisées ont déjà été mises en œuvre par le Gouvernement (apurement du stock des crédits de TVA, poursuite de l'apurement de la dette intérieure ou encore accord de moratoires sur le paiement de certains impôts, pour les soutiens au secteur privé ; sensibilisation aux gestes barrières, maintien du système d'éducation à distance ou contrôle du prix des denrées de première nécessité pour le volet social). Mais pour une large part, on ne connaît pas encore le détail des mesures qui seraient prises pour contrecarrer les effets de la crise pour les entreprises et les ménages. On peut remarquer en outre que l'enveloppe publique consacrée à la lutte contre le Covid-19 (180 Mds FCFA dont 58 Mds dédiés au renforcement du système sanitaire), est très en deçà des montants mobilisés dans des pays à niveau de développement comparable (Côte d'Ivoire, Sénégal).

Par ailleurs l'analyse qui a été faite ne permet pas d'estimer l'impact de la pandémie sur les grands agrégats macro-économiques. L'enquête s'est limitée au stade de la collecte d'opinions. La collecte de données quantitatives dans les différents secteurs productifs auraient été utile pour mesurer l'impact réel de la crise sur l'économie camerounaise.

## CONGO

### La stratégie gouvernementale se heurte à la problématique de l'accès aux financements

#### **La réponse gouvernementale à la crise sanitaire et ses répercussions socio-économiques**

Le gouvernement congolais a réagi rapidement à la crise sanitaire avec la création, dès le 18 mars, soit quatre jours après la détection du premier cas de contamination, d'une task-force dédiée à l'analyse de son impact socio-économique, et l'adoption, le 24 mars, d'un premier Plan national de préparation et de riposte à la pandémie doté de 1,5 Md FCFA. Le 20 avril, ce dernier laissait la place à la création de deux fonds distincts : le Fonds national de riposte sanitaire Covid-19 destiné à financer, entre autres, la prévention et la gestion de la pandémie par le ministère en charge de la Santé et le Fonds de solidarité national pour répondre aux chocs générés par la pandémie sur les plans économique et social.

Malgré cette prise de conscience et ces annonces précoces, l'adoption de mesures concrètes se fait toujours attendre. Une circulaire du ministère des Finances daté 15 avril prévoyait la mise en place « à titre transitoire »



de mesures d'assouplissement fiscal mais celles-ci ont été abrogées moins de dix jours plus tard. Il a finalement fallu attendre mi-juin pour que le gouvernement précise quelque peu les contours de sa mobilisation en faveur d'une relance de l'économie. Dans sa communication du 20 juin sur le deuxième palier du plan de déconfinement progressif et la quatrième prorogation de l'état d'urgence jusqu'au 10 juillet, le Premier ministre s'est ému des conséquences néfastes en termes d'emploi de la baisse drastique de l'activité due aux mesures de confinement et du vide juridique entourant les questions de chômage partiel et de télétravail. Il a annoncé la mise en place d'une batterie de mesures fiscales et confirmait la mobilisation immédiate de 50 Mds FCFA sur le Fonds de solidarité, dont 40 Mds dédiés au soutien des entreprises et 10 Mds en transferts monétaires au bénéfice de 200 000 ménages parmi les plus vulnérables, la levée de financements extérieurs pour abonder la dette intérieure et la priorité des travaux publics aux opérateurs économiques locaux.

Au total, la réponse du gouvernement atteindrait 147 Mds FCFA avec 22 Mds destinés au Fonds Covid, 100 Mds pour le Fonds de solidarité et 25 Mds fléchés vers un Fonds de garantie en soutien à la trésorerie des entreprises ayant des difficultés à honorer leurs engagements à l'égard des banques.

### **Des ambitions contrariées par le manque de financements**

Toutefois, pour le gouvernement congolais, l'exécution de ces mesures s'entend « dans la limite des ressources disponibles et des engagements internationaux » et demande à être précisée par les ministères des Finances et de l'Economie. Or, le volontarisme des autorités risque de se heurter à la contrainte du financement, les recettes de l'Etat étant prévues en forte baisse suite à la chute des cours du pétrole et le recours aux financements extérieurs étant limité par le niveau déjà atteint par la dette publique.

Selon le FMI, le Congo devrait en effet connaître une récession plus profonde encore que celle enregistrée suite à la crise des matières premières de 2014 : le PIB devrait se contracter de 8,6 % en 2020, contre seulement 2,8 % en 2016. La loi de finances rectificative, promulguée le 13 mai, fait apparaître un déficit budgétaire de 13 % et un besoin de financement de 1 220 Mds FCFA, en progression de 803 Mds par rapport à la loi de finances initiale.

Du côté des partenaires financiers extérieurs, le FMI n'a toujours pas accédé à la requête du Congo pour le déblocage d'une facilité d'urgence. La Banque mondiale finalise actuellement une opération d'un montant de 50 M USD fléchée vers le renforcement du programme de filets sociaux « Lisungi ». La Banque européenne d'investissement (BEI) s'est engagée au travers de deux prêts fléchés sur la zone CEMAC, l'un à la BDEAC de 50 M EUR pour des investissements dédiés à la diversification de l'économie et l'autre de 63 M EUR au groupe Société générale en faveur du développement du secteur privé, dont 15 M EUR pour le Congo. La Banque africaine de développement (BAfD) est également en négociation avec les autorités pour l'octroi d'une facilité et d'une enveloppe destinée à soutenir le secteur privé, en contrepartie de conditionnalités de transparence qui, apparemment semblent constituer un facteur bloquant.

La véritable bouffée d'oxygène devrait finalement venir de l'initiative du Club de Paris et du G20 pour une suspension du paiement de la dette extérieure bilatérale, auquel le pays n'était normalement pas éligible, n'ayant pas bénéficié d'une facilité d'urgence du FMI. Les créanciers du Club de Paris ont toutefois conclu un protocole d'accord avec le Congo début juin et des accords doivent désormais être trouvés avec les autres pays membres du G20, notamment la Chine. Selon les différentes estimations, ce moratoire permettra de dégager entre 150 et 200 M USD, que le Congo s'engage à rediriger vers les dépenses sanitaires et de soutien socio-économique.

### **Les bailleurs de fonds se mobilisent sur le volet sanitaire, principalement sous forme de dons**

Dans ce contexte, les interventions des bailleurs se sont surtout concentrées sur le volet sanitaire et ont pour la plupart été décaissées sous forme de dons.

L'Union européenne et la France ont été les premiers partenaires à soutenir le plan de riposte gouvernemental dès le début du mois d'avril par des contributions respectives de 3,5 M EUR et de 2 M EUR. La Chine figure également parmi les premiers contributeurs, la mobilisation des autres partenaires bilatéraux restant plus modeste et plus tardive. L'aide des Etats-Unis s'est concrétisée le 20 mai par un don de 150 M FCFA, piloté par l'Unicef, et de plusieurs annonces de montants non fléchés, dont celle du 8 juin d'une contribution de 100 000 USD. Le Maroc et, dans une moindre mesure, le Canada et l'Inde, qui sont, avec la Turquie, les nouveaux partenaires stratégiques du Congo-Brazzaville, ont apporté leur contribution aux efforts congolais beaucoup plus tardivement.



Les institutions financières multilatérales ont répondu de façon différenciée. La Banque mondiale a octroyé au Congo, le 23 avril, un financement de 11,3 M USD pour le renforcement des actions du gouvernement en matière de prévention, de surveillance épidémiologique, de détection précoce et de confirmation des cas Covid-19. La BafD, a opté pour une approche régionale en accordant le 2 juin un financement de 10 M USD à la CEMAC pour soutenir la lutte contre la pandémie. La BDEAC a débloqué 3 Mds FCFA en soutien aux pays de la CEMAC dans la mise en œuvre de leur programme de riposte et abondé à hauteur de 500 M FCFA le Fonds national de riposte Covid-19.

Au 19 juin, environ 30 M USD de contributions consolidées ont été enregistrées au crédit du Plan national de riposte à la pandémie, dont 9,6 M sur budget de l'État, 20,6 M de contributions internationales et 1,8 M de dons privées. Quant à l'abondement du Fonds de solidarité, et surtout son utilisation, ils restent encore opaques.

## GABON

### Le Gabon avait réagi rapidement, il pourrait être l'un des pays les moins pénalisés de la région

#### **La réponse des autorités gabonaises a été rapide, sur le volet santé mais également dans le domaine économique et social**

Plus de trois mois après la détection du premier cas, le Gabon compte 5 700 cas confirmés (44 décès). Depuis l'annonce du premier cas (12 mars), les autorités gabonaises avaient progressivement renforcé les mesures préventives sur le plan sanitaire pour freiner la propagation de l'épidémie avec notamment la mise en place d'un couvre-feu de 18h à 6h, la fermeture des établissements scolaires et des petits commerces, la fermeture des frontières maritimes, terrestres et aériennes (hors fret), le confinement du grand Libreville, etc.

Le Gabon a opté pour le dépistage de masse par provinces et secteurs d'activité, en fonction des cas positifs déterminés. Sept laboratoires sont actuellement disponibles pour une capacité de dépistage de 11 000 tests/jour. La prise en charge a été largement améliorée avec l'augmentation de la capacité liticière et le renforcement du plateau technique. Le stade de l'amitié sino-gabonaise, réquisitionné fin mai par les autorités, est ainsi devenu un site médical « riposte Covid-19 », composé d'un hôpital de campagne et d'un centre de traitement ambulatoire.

Ces mesures n'ont été allégées que depuis le 1<sup>er</sup> juillet, soit sensiblement plus tard que dans le reste de la région : le couvre-feu est désormais moins long (de 20h à 5h) mais n'a pas été supprimé, les hôtels et restaurants avec terrasse peuvent de nouveau ouvrir, le transport à l'intérieur du pays est autorisé, mais conditionné par la présentation d'un test Covid négatif. Les frontières aériennes rouvrent progressivement à raison de deux vols par compagnie par semaine. Le port du masque reste obligatoire.

Les mesures qui accompagnaient la réponse sanitaire dans le domaine économique et social ont également été mises en place. Il est encore trop tôt pour en faire un bilan précis et il est possible en particulier que les mesures visant les PME n'aient qu'un impact limité en raison des conditions qui les accompagnaient. L'accès au guichet de financement des entreprises était réservé aux entreprises du secteur formel à jour de leurs obligations fiscales et sociales, et prêtes à s'engager à maintenir l'emploi. Mais le dispositif est opérationnel, de même que les mesures prises pour alléger l'impact de la crise sur le plan social : gratuité des transports, aide pour le paiement des factures d'eau et d'électricité, mise en place d'une banque alimentaire, mesures spécifiques pour aider les bars et les restaurants (dans le secteur formel, là encore) à passer la phase de fermeture obligatoire.

#### **La baisse des dépenses budgétaires affectera surtout les investissements**

La loi de finances rectificative adoptée en juin prévoit un budget en baisse de 9 % par rapport aux prévisions initiales, en faisant l'hypothèse d'un prix du baril moyen pour l'année en forte baisse (30 USD, contre 57 USD dans la LFI) mais d'un maintien de la production (10,4 millions de tonnes métriques). Les dépenses d'investissement sont réduites d'un quart, mais les dépenses de fonctionnement – et en particulier les salaires des fonctionnaires – sont assurées. La richesse par habitant du pays est trop élevée pour qu'il puisse bénéficier du moratoire accordé par le Club de Paris et les pays du G20, mais le pays a été parmi les premiers à recevoir une aide d'urgence du FMI. L'endettement du pays devrait également augmenter et passer de 55,6 à 68,7 % du



PIB.

Le FMI anticipe désormais une entrée en récession de l'économie gabonaise en 2020, mais c'est le seul pays de la région pour lequel les prévisions ont été (légèrement) revues à la hausse en juin, -0,9 % au lieu des -1,2 % selon les prévisions d'avril dernier. On reste loin des hypothèses initiales (+3,8 %), mais le Gabon pourrait néanmoins être parmi les pays pour lesquels l'impact de la crise resterait relativement modéré.

## GUINÉE ÉQUATORIALE

### En l'absence d'appuis extérieurs, la Guinée équatoriale peine à formuler une stratégie de riposte à la crise sanitaire

#### Prévisions économiques en Guinée équatoriale

Malgré une propagation de l'épidémie moins virulente en comparaison avec la situation observée dans d'autres régions du monde, la Guinée équatoriale devrait être fortement impactée par la crise sanitaire et ses impacts socio-économiques. Le FMI table sur une contraction du PIB de 8,1 % en 2020, soit la sixième année consécutive de récession.

Les mesures de sauvegarde adoptées par le gouvernement ont eu un impact sur le niveau de vie de la population, avec la chute des revenus dans le secteur informel et la hausse des prix alimentaires, particulièrement des produits frais. Le déconfinement, engagé depuis le 16 juin avec la réouverture des commerces de proximité, des frontières et des lignes aériennes, devrait permettre une reprise au moins partielle de l'activité. Toutefois, en l'absence de mesures de soutien public, la situation de nombreuses entreprises a été fragilisée. Les répercussions de la crise sanitaire viennent ainsi s'ajouter à une situation très difficile.

Dans le secteur pétrolier, au-delà de l'impact de la chute des cours au premier semestre 2020, la Guinée équatoriale subit depuis plusieurs années une baisse tendancielle de sa production. Entre 2019 et 2020, les entreprises du secteur ont vu leurs extractions chuter de 8,3 % pour le pétrole et de 14,9 % pour le gaz. La chute des recettes pétrolières depuis le milieu des années 2010 s'est répercutée dans le secteur non-pétrolier par un arrêt des grands travaux d'infrastructures. La faiblesse des investissements publics et privés dans la diversification économique (services, agriculture, pêche, mines) ne permet pour l'instant d'espérer de relais de croissance suffisant pour compenser la récession dans le secteur pétrolier.

Du côté des finances publiques, le gouvernement cible désormais sur un déficit d'environ 7,9 % en 2020 et de 6,2 % en 2021. Ceci est dû à la chute des recettes publiques, d'environ 24 %, et à la hausse des dépenses estimée à 11 %, liée principalement aux dépenses additionnelles liées au Covid-19.

#### Une stratégie en ébauche et des réformes espérées

L'arrivée du Covid-19 a perturbé le programme de développement que souhaitait mettre en place le Gouvernement. Après la signature d'un programme économique et financier avec le FMI fin décembre, l'objectif était de réunir rapidement l'ensemble des PTF et des investisseurs afin de susciter investissements publics comme privés. Il aurait dû présenter, à cette occasion, le nouveau plan national de développement, dont la date de publication a depuis été repoussée pour intégrer les conséquences de l'épidémie.

Le rythme des réformes engagées depuis la conclusion du programme avec le FMI s'est également ralenti. Après la publication des contrats signés avec les entreprises pétrolières et la réalisation des audits exigés, il était espéré que, dès mars, le gouvernement fasse voter au parlement la loi anti-corruption et rende publique une stratégie exhaustive de remboursement de la dette interne. Or, les retards s'accumulent sur ces deux projets : la loi anti-corruption est toujours au parlement et, concernant les arriérés de paiement, les autorités ont prévenu les entreprises que, grâce à l'appui de la facilité africaine de soutien juridique et le cabinet McKinsey, elles se lanceraient prochainement dans une opération de titrisation sur le marché de la BEAC, sans toutefois publier d'échéancier ou de précisions sur les partenaires bancaires qui les accompagneraient.

Pour le moment, la Guinée équatoriale, malgré des demandes adressées à l'ensemble des institutions, n'a pas obtenu d'appuis budgétaires supplémentaires. Elle est toutefois en cours de négociation avec le FMI pour obtenir un instrument rapide de financement et auprès de la BAfD pour obtenir un appui macroéconomique plus large.





## RDC

### L'aide internationale se concentre sur la réponse sanitaire, en attendant la présentation du volet socio-économique de la stratégie gouvernementale

#### **L'évolution de la situation sanitaire semble jusqu'à présent maîtrisée**

Le premier cas de Covid-19 enregistré en RDC avait été déclaré le 10 mars. Fin juin, le cap des 7 000 cas recensés était franchi avec 167 décès déclarés (contre 72 décès au 31 mai). Lors des deux derniers mois, l'épidémie a gagné du terrain mais elle reste contenue : 13 provinces sont désormais touchées alors qu'il n'y en avait que 5 en mai. Celles de Kinshasa (épisode), du Kongo Central, du Haut-Katanga et du Sud-Kivu sont les plus touchées. Le virus a également été diagnostiqué dans le Nord-Kivu, le Kwilu, le Tshopo en Ituri et dans le Kwango, le Haut-Lomami et l'Équateur.

Après les mesures d'isolement très vites décidées en mars, les mesures de déconfinement ont été amorcées. A Goma, le Gouverneur du Nord-Kivu a décidé de mettre fin de l'isolement de la ville dès le 3 juin. Le déconfinement progressif de la Gombe (quartier administratif et d'affaires de Kinshasa) a été décidé à compter du 29 juin sur décision du comité multisectoriel de lutte contre le Covid-19 avec une levée des barrages d'entrées et l'autorisation d'une réouverture des commerces, des banques et sociétés de télécommunications, des administrations publiques, des sièges sociaux des entreprises et des restaurants en vigueur depuis le 6 avril. En revanche, les lieux de culte, le marché central, les universités, les terrasses, les bars et salles de spectacles restent fermés. L'état d'urgence sanitaire a été prolongé une cinquième fois pour 15 jours supplémentaires par ordonnance présidentielle le 22 juin.

Sur le plan des récentes mesures sanitaires, on note l'installation d'un important centre de détection gratuit au stade de l'unité à Kinshasa. Par ailleurs, le Secrétariat technique du Comité multisectoriel de riposte a amendé sa politique de dépistage en décentralisant les tests de diagnostics. Jusqu'à présent, ceux-ci étaient exclusivement effectués par l'Institut national de recherche biomédicale (INRB). Cette nouvelle organisation, limitée à Kinshasa et à 5 autres provinces, permettra à d'autres organismes de faire des tests afin d'améliorer la réactivité tant dans la détection du virus que dans le suivi des résultats.

Dans le même temps, la fin de l'épidémie de fièvre Ébola, qui a fait 2 277 victimes dans l'est de la RDC, a été annoncée par le Ministre de la santé le 25 juin. Une nouvelle chaîne d'infection s'est néanmoins déclarée au début du mois de juin dans la province de l'Équateur située à 1 000 kms de la précédente (23 cas dont 13 décès).

#### **La situation économique, déjà fragilisée avant le début de la crise, s'est fortement dégradée**

Dès le quatrième trimestre 2019, la situation économique s'était détériorée en raison de cours miniers à la baisse donc de recettes fiscales insuffisantes et d'une politique budgétaire expansionniste. La RDC avait alors fait appel au FMI et avait pu bénéficier en décembre d'une Facilité de crédit rapide (FCR) de 370 M USD. Un « programme de référence » avait également été mis en place, avec pour objectif d'accompagner le pays dans les réformes préalables à la conclusion d'un programme économique et financier plus ambitieux. Cependant, dès février certains critères quantitatifs de suivi n'étaient plus respectés. A cette date, le déficit budgétaire s'établissait à 350 M USD, soit un niveau supérieur à celui de 2019. En mai, il s'était néanmoins légèrement résorbé à 270 M USD. L'engagement des autorités de ne plus recourir aux avances de trésorerie de la BCC n'avait pas non plus été respecté.

La crise sanitaire est donc venue frapper une économie déjà fragilisée, motivant le décaissement d'une deuxième FCR d'un montant de 363 M USD. Les mesures de confinement, même limitées à certaines zones (quartier de la Gombe pour Kinshasa, Goma et le port de Matadi), ont fortement ralenti l'activité économique, accroissant par ailleurs le risque d'insécurité alimentaire des populations les plus vulnérables, celles du secteur informel qui vivent au jour le jour. Les transports de marchandises nécessaires à l'approvisionnement de Kinshasa, bien qu'en dehors du champ des mesures « d'isolement » de la province, ont perturbé les chaînes d'approvisionnement rendant plus difficile le ravitaillement en denrées alimentaires. La province de Kinshasa (14 millions d'habitants) est, en effet, très dépendante des autres provinces (Bas Kongo, Tsopo, Kwilu) comme de ses importations de l'étranger (26% des importations du port de Matadi sont des denrées alimentaires). Le ministère de l'économie s'est engagé dans une politique de contrôles des prix et a tenté de procéder au



recensement des stocks de produits de première nécessité. Un premier convoi de produits alimentaires avait été organisé le 20 avril avec l'aide d'une logistique de l'armée.

Les augmentations récentes de prix constatées sur un panier de produits de première nécessité seraient, selon le PAM, comprises entre 30 % à 40 % amputant le pouvoir d'achat de la population également érodé par la baisse du FC/USD observée ces dernières semaines. Depuis la mi-avril, le taux de change du franc congolais (FC) est passé de 1 730 FC à 1 995 FC pour 1 USD à la fin du mois de juin, ce qui impacte le pouvoir d'achat et la consommation de la population. Cette dépréciation du FC, qui s'explique par la raréfaction de la devise américaine sur le marché bancaire, contribue au renchérissement des denrées de première nécessité importées (riz, huile, maïs, etc.).

### **L'aide internationale s'est d'abord concentrée sur la riposte sanitaire, des appuis budgétaires sont attendus dans les prochains mois**

La RDC a bénéficié de plusieurs initiatives multilatérales visant à renforcer les capacités financières des pays pauvres face à la crise sanitaire. Elle est notamment bénéficiaire du moratoire du G20 sur le service de la dette bilatérale. Cette initiative devrait lui permettre de réaliser une économie d'environ 100 M USD en 2020, qu'elle s'est engagée à réinvestir dans le secteur de la santé ou d'autres secteurs sociaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie. La RDC a également bénéficié au mois d'avril de l'annulation d'une partie de sa dette vis-à-vis du FMI pour un montant d'environ 20 M USD. Ce montant pourrait être porté, dans un deuxième temps, à environ 40 M USD.

En parallèle, une vingtaine de bailleurs ont abondé à hauteur de 119 M USD (sur les 135 M USD sollicités) le programme de riposte sanitaire du Gouvernement. La Banque mondiale, principal contributeur, s'est engagée à hauteur de 47,3 M USD, l'Union européenne à hauteur de 10 M EUR et la France 5 M EUR. De son côté, le gouvernement congolais indiquait, fin mai, avoir mobilisé 11 M USD dans le cadre de son plan de trésorerie.

D'autres actions ont fait l'objet de financements de la part des bailleurs bilatéraux : les États Unis ont débloqué 17,4 M USD, le Royaume uni a annoncé une intervention de 11,8 M USD dont 1,8 M USD contre la faim, le Canada 5,3 M USD pour des actions visant la réfection de centres de santé, la Suisse 3,9 M USD fléchés sur le Sud-Kivu. Pour sa part, la Chine a fait un don de 66 tonnes de matériels en mars et a dépêché une équipe médicale afin de partager les compétences et former les équipes médicales chinoises déjà à Kinshasa. Un pont aérien a été décidé par l'Union européenne, acheminant 40 tonnes de matériels en trois rotations, les 8 et 9 juin. Pour le premier vol vers Kinshasa, le Ministre des affaires étrangères et européennes, M. Jean-Yves Le Drian, et son homologue belge, M. Philippe Goffin, qui accompagnaient M. Janez Lenarcic, Commissaire européen à la gestion des crises, ont remis les équipements à la Ministre des affaires étrangères de RDC, Mme Marie Tumba Nzeza.

Par ailleurs, plusieurs bailleurs devraient également être en mesure de proposer des appuis budgétaires globaux d'ici quelques mois. Un appui budgétaire de 200 M USD est à l'étude à la Banque mondiale. Il pourrait intervenir en octobre si la RDC remplit un certain nombre de « conditions préalables » qui restent en discussion. Pour sa part, la BAfD envisage un appui budgétaire de 130 M USD en juillet. Ce serait le premier engagement de cette nature pour la BAfD en RDC.

### **Vers un programme multisectoriel ambitieux ?**

Le 18 juin, le Président Tshisekedi a annoncé le lancement d'un programme multisectoriel en réponse au Covid-19. Ce programme, d'un montant de 2,6 Mds USD, a été préparé par la Vice Première ministre chargée du plan. D'une durée de neuf mois, il prévoit trois axes prioritaires : la surveillance et le renforcement du système de santé (391 M USD), le soutien à la stabilité macro-économique (1 Md USD) et l'atténuation des risques et soutiens aux populations (1,3 Md USD). Ce programme, qui ne se substitue pas au plan national stratégique du développement (PNSD), se veut une réponse matricielle et multisectorielle au choc du Covid-19.

La loi de finances rectificative, qui devrait être adoptée prochainement, pourrait donner des indications sur le financement de ce plan. Pour l'instant, aucune annonce n'a été faite, que ce soit pour la part revenant à l'État (environ 450 M USD) ou pour les financements attendus de la part des bailleurs de fonds internationaux.

## TCHAD

### Le Président Déby annonce une réponse gouvernementale au Covid-19 d'envergure qui reste limitée par le manque de financements

#### **Face à l'urgence alimentaire, une réponse en demi-teinte**

Afin de répondre à l'« urgence alimentaire », le Président Déby a annoncé le déblocage d'une enveloppe d'un montant minimal de 25Mds FCFA pour renforcer les stocks de denrées alimentaires de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA). Il a par ailleurs fait part de l'élaboration de « solutions originales » pour garantir la disponibilité des denrées de première nécessité à des prix abordables, ainsi que de la mise en place d'un fonds national de solidarité et de soutien aux populations vulnérables, abondé à hauteur de 100 Mds, dans l'objectif de créer des filets sociaux. Pour le moment, seuls 5 Mds FCFA ont été décaissés, afin de lancer les premières commandes des denrées alimentaires. Lors du lancement officiel de l'initiative, le 21 mai dernier, l'ONASA a ainsi distribué à 130 ménages du 7<sup>ème</sup> arrondissement de N'Djamena des kits alimentaires composés d'huile, de riz, de haricots et de sucre. Depuis, l'opération patine du fait du manque de certaines denrées, telles que le sucre, et devrait être ralentie par l'arrivée de la saison des pluies. Les critiques se sont, elles multipliées, plusieurs municipalités se sentant lésées par un quota de personne éligible à l'aide considéré comme défavorable et défini arbitrairement.

Fin mars et antérieurement à l'adresse du Président à la nation, une liste comportant le prix de vente maximal de 21 produits alimentaires de base avait été mise à jour, sur la base de l'arrêté du 22 juin 2019, relatif à l'opération « Juste prix ». Pour mémoire l'inflation alimentaire était de 8 %, en avril, au Tchad. Ce chiffre est néanmoins à relativiser, alors que coïncident à la fois la période de soudure et celle du Ramadan.

#### **Les mesures sociales annoncées tardent parfois à être appliquées**

D'autres mesures ont été annoncées par Idriss Déby, notamment la mise en paiement immédiate de tous les capital-décès dus aux agents civils et militaires décédés, ainsi que des indemnités dues aux retraités, pour un montant total de 5 Mds FCFA. Si la liste des bénéficiaires a rapidement été rendue publique, 10 jours après l'annonce, le paiement du capital aux ayants-droits n'avait toujours pas été exécuté fin mai, selon le Secrétaire général de la Confédération libre des travailleurs du Tchad (CLTT), Brahim Ben Said. L'annonce des mesures de gratuité de l'eau pour une période de 6 mois et de l'électricité pour 3 mois à compter du 1er avril, en faveur de la première tranche sociale, plafonnée à 12 750 FCFA, est, elle, amoindrie par les nombreuses défaillances des réseaux. Les coupures d'eau très fréquentes poussent ainsi certains ménages à s'approvisionner en dehors des circuits de la Société Tchadienne des Eaux tandis que les délestages électriques, quotidiens au sein de certains quartiers se multiplient, dans un pays où moins de 10 % de la population a accès à l'électricité, soit un des taux le plus bas au monde. Il est nécessaire d'avoir un compteur référencé à la Société Nationale d'Electricité (SNE) pour bénéficier des mesures de gratuité, or seuls 72 000 clients privés étaient recensés par la SNE en 2018.

Conformément aux annonces du Président Déby, des décrets et arrêtés contresignés par le Ministre de la Fonction Publique Ali Mbodou Mbodoumi ont par ailleurs entériné le recrutement et l'intégration de près de 1 000 agents de santé, à destination des structures sanitaires du pays tandis que les produits et matériels médicaux tels que les masques, gants, lunettes ou stérilisateurs sont désormais exonérés de droits et taxes à l'importation. A contrario, les indemnités spéciales devant gratifier le personnel soignant mobilisé au cours de la crise n'ont pour le moment pas été versées.

#### **Des mesures d'accompagnement des acteurs économiques qui devraient peser sur le budget**

Avec la Loi de Finances 2020 (LF20) la patente était passée de 0,1 % à 0,5 % du chiffre d'affaires de l'année n-2 et l'abattement de 9/10ème sur le chiffre d'affaires supérieur à 2 Mds FCFA avait été supprimé. Pour mémoire, la nouvelle Loi de Finances a ainsi pour conséquence une augmentation exponentielle de la contribution de cet impôt, notamment pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2 Mds de FCFA. Théoriquement, une entreprise avec un chiffre d'affaires de 30 Mds verrait ainsi sa patente passer de 8,9 M à 153,6 M FCFA. Afin d'aider les acteurs économiques à faire face à la crise, le Président a annoncé une réduction de 50 % de la patente et des contributions au titre de l'Impôt Général Libérateur (IGL). Cette mesure, additionnelle à la suspension des contrôles fiscaux ponctuels et des vérifications générales de



comptabilité, jusqu'à juillet, devrait se révéler particulièrement coûteuse pour le pays : la LF20 évaluait à 230,7 Mds les recettes relatives à l'impôt sur les sociétés, soit 31,6 % des recettes fiscales totales alors estimées.

Conformément au plan d'apurement adopté en début d'année, le Président a également promis, lors de son adresse à la nation, la mise en paiement dans les meilleurs délais de la dette intérieure, pour un montant de 110 Mds FCFA, soit le double de ce qui était prévu dans le budget annuel. Cette mesure devrait être mise en œuvre grâce à l'émission de titres publics (Bons du Trésor Assimilables). Un consensus entre le Ministère des Finances et du Budget et les établissements de crédit serait également très proche d'être trouvé pour la restructuration des crédits accordés par les banques, notamment à travers l'allongement de la durée de remboursement. Autre mesure plébiscitée, la loi portant création d'un fonds pour l'entrepreneuriat des jeunes a elle été adoptée à l'unanimité par les députés le 11 mai dernier. D'un montant annoncé de 30 Mds FCFA, ce fonds devrait permettre à l'État de garantir à hauteur de 70 %, des prêts de banques commerciales partenaires à de jeunes entrepreneurs tchadiens dont les projets auront été approuvés par un comité de sélection. Le projet tarde néanmoins à se matérialiser en l'absence d'une structure efficiente pour formaliser et accompagner les projets vers les banques commerciales. Enfin, l'annonce de la suspension des contrôles fiscaux ponctuels et des vérifications générales de comptabilité ne s'est pas concrétisée alors que les entreprises du pays pâtissaient, avant même la crise en cours, d'un environnement des affaires déjà très dégradé.



## FOCUS STATISTIQUE

### Les échanges commerciaux entre la France et l'Afrique centrale

	Evolution récente en CPA17 et CPA36 - millions euros Source : Douanes	Exportations FAB			Evolution %		Importations CAF			Evolution %		Solde	
		2018	2019	4 mois 2020	2018-2019	4 mois 2019-4 mois 2020	2018	2019	4 mois 2020	2018-2019	4 mois 2019-4 mois 2020	2019	4 mois 2020
<b>A F R I Q U E  C E N T R A L E</b>	<b>Ensemble</b>	<b>1 528,3</b>	<b>1 552,2</b>	<b>481,6</b>	<b>1,6%</b>	<b>-4,3%</b>	<b>632,9</b>	<b>548,4</b>	<b>284,5</b>	<b>-13,4%</b>	<b>46,9%</b>	<b>1 003,8</b>	<b>197,1</b>
	Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	57,3	91,0	37,8	59,0%	50,6%	135,5	100,9	32,4	-25,6%	-1,9%	-9,8	5,4
	Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	2,1	1,4	0,9	-35,3%	163,7%	211,2	135,7	122,9	-35,8%	168,2%	-134,3	-122,1
	Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives	1,8	1,2	0,7	-32,1%	143,1%	205,1	135,7	122,1	-33,8%	166,4%	-134,4	-121,3
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	295,3	297,3	95,9	0,6%	5,2%	103,1	107,4	39,2	4,1%	13,7%	189,9	56,7
	Produits pétroliers raffinés et coke	27,3	18,2	6,9	-33,5%	7,2%	13,4	0,0	4,0	-100,0%	120726,9%	18,2	2,9
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	484,1	479,1	123,9	-1,0%	-22,6%	4,2	4,3	1,4	1,5%	56,0%	474,8	122,5
	Produits informatiques, électroniques et optiques	100,0	115,5	28,0	15,4%	-26,6%	1,5	2,9	1,0	96,1%	88,0%	112,6	26,9
	Équipements électriques et ménagers	132,5	126,4	29,3	-4,7%	-22,3%	0,3	0,6	0,1	124,2%	-46,4%	125,8	29,2
	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	251,5	237,3	66,7	-5,6%	-20,9%	2,5	0,8	0,3	-67,8%	55,3%	236,5	66,3
	Matériels de transport	66,7	72,7	29,6	9,1%	-3,5%	23,3	1,6	9,2	-93,1%	1957,5%	71,1	20,4
	Autres produits industriels	580,2	578,6	183,7	-0,3%	-1,1%	140,3	197,4	75,2	40,7%	-3,9%	175,4	108,5
	Textiles, habillement, cuir et chaussures	34,3	34,4	7,1	0,2%	-35,7%	0,2	0,2	0,1	5,8%	-54,3%	-48,7	7,1
	Bois, papier et carton	31,8	26,5	8,2	-16,7%	-5,1%	94,3	102,1	36,3	8,3%	1,8%	63,3	-28,0
	Produits chimiques, parfums et cosmétiques	126,3	124,1	46,0	-1,8%	17,5%	0,4	0,2	0,1	-44,3%	-5,2%	144,5	45,9
	Produits pharmaceutiques	178,2	179,3	72,3	0,6%	19,3%	0,0	0,0	0,1	76,4%	336,2%	120,8	72,2
	Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux	62,9	66,6	16,1	5,9%	-21,8%	0,1	0,2	0,0	113,9%	-89,6%	34,8	16,1
Produits métallurgiques et métalliques	103,8	99,0	25,4	-4,6%	-21,3%	40,4	91,1	38,2	125,5%	-8,3%	24,8	-12,8	
Produits manufacturés divers	42,9	48,7	8,6	13,5%	-36,0%	4,9	3,6	0,5	-26,6%	-20,4%	24,6	8,1	
Produits divers	15,2	13,9	3,0	-8,3%	-17,9%	1,9	1,1	0,2	-38,7%	-73,7%	13,5	2,8	
Produits de l'édition et de la communication	14,8	13,7	3,0	-7,4%	-17,1%	0,1	0,1	0,1	5,3%	95,7%	5,2	2,9	
<b>C A M E R O U N</b>	<b>Ensemble</b>	<b>504,8</b>	<b>519,7</b>	<b>172,6</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>	<b>363,3</b>	<b>225,6</b>	<b>90,6</b>	<b>-37,9</b>	<b>22,0</b>	<b>294,1</b>	<b>82,0</b>
	Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	25,1	55,1	22,0	119,9	42,6	101,4	64,2	24,9	-36,7	15,3	-9,1	-2,9
	Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	0,8	0,4	0,2	-45,6	150,8	116,2	0,0	0,0	-100,0	75,9	0,4	0,2
	Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives	0,6	0,4	0,2	-35,1	142,0	116,2	0,0	0,0	-100,0	69,2	0,4	0,2
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	78,7	86,6	27,8	10,0	10,6	99,7	105,1	38,8	5,4	15,8	-18,5	-11,0
	Produits pétroliers raffinés et coke	10,0	5,5	2,5	-44,7	41,3	0,0	0,0	0,0	642,1	-69,2	5,5	2,5
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	135,4	139,1	32,5	2,7	-38,0	0,7	0,3	0,3	-64,2	333,7	138,9	32,2
	Produits informatiques, électroniques et optiques	29,6	32,8	7,9	10,7	-36,3	0,5	0,2	0,3	-63,3	506,4	32,6	7,7
	Équipements électriques et ménagers	41,1	43,8	8,8	6,6	-34,7	0,0	0,1	0,0	18,2	1014,8	43,8	8,8
	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	64,7	62,5	15,8	-3,3	-40,5	0,2	0,0	0,0	-83,7	4,8	62,5	15,8
	Matériels de transport	33,5	21,3	14,1	-36,5	78,4	0,2	0,3	8,6	102,2	12672,7	21,0	5,5
	Autres produits industriels	214,7	206,3	71,8	-3,9	10,2	89,1	110,3	17,9	23,8	5,5	284,5	53,9
	Textiles, habillement, cuir et chaussures	11,5	9,6	2,9	-16,5	-3,8	45,0	55,6	0,0	23,4	-42,9	150,7	2,8
	Bois, papier et carton	12,0	9,3	3,0	-22,4	6,9	0,1	0,1	8,2	29,1	-10,9	9,5	-5,2
	Produits chimiques, parfums et cosmétiques	49,7	43,3	18,1	-13,0	31,0	22,7	26,6	0,0	17,2	-29,9	-17,3	18,1
	Produits pharmaceutiques	77,4	78,0	32,5	0,7	28,8	0,0	0,0	0,0	74,4	1138,5	43,2	32,5
	Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux	20,7	23,7	5,1	14,6	-16,6	0,0	0,0	0,0	458,0	-94,6	78,0	5,1
Produits métallurgiques et métalliques	29,7	24,6	6,7	-17,0	-28,9	0,0	0,1	9,5	355,0	1,5	23,6	-2,7	
Produits manufacturés divers	13,6	17,8	3,4	30,5	-26,3	21,2	27,9	0,1	31,7	-38,6	-3,3	3,2	
Produits divers	6,6	5,3	1,6	-20,5	28,1	1,0	0,8	0,0	-17,4	-23,2	17,0	1,6	
Produits de l'édition et de la communication	6,6	5,3	1,6	-20,6	27,8	0,0	0,1	0,0	866,1	-87,6	5,1	1,6	
<b>R C A</b>	<b>Ensemble</b>	<b>29,7</b>	<b>34,1</b>	<b>10,8</b>	<b>14,7</b>	<b>-4,4</b>	<b>5,2</b>	<b>5,2</b>	<b>1,4</b>	<b>0,2</b>	<b>-19,0</b>	<b>28,9</b>	<b>9,4</b>
	Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	0,2	0,2	0,1	8,6	25,5	4,6	4,3	1,0	-5,0	-16,8	-4,1	-0,9
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	6,7	7,8	2,5	17,4	5,0	0,0	0,0	0,0	-97,1		7,8	2,5
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	11,2	11,3	4,0	0,8	7,0	0,1	0,1	0,1	-0,5	-42,4	11,2	3,9
	Produits informatiques, électroniques et optiques	2,2	3,6	1,1	62,3	-14,5	0,0	0,0	0,0	1105,3	-70,4	3,5	1,1
	Équipements électriques et ménagers	2,4	1,9	0,7	-21,3	36,4	0,0	0,1	0,0	184,5	-99,5	1,8	0,7
	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	6,6	5,8	2,2	-11,6	12,6	0,1	0,0	0,1	-66,4	202,1	5,8	2,2
Autres produits industriels	8,5	10,7	2,9	26,1	-15	0,4	0,6	0,3	36,0	27	10,1	2,6	
Produits métallurgiques et métalliques	2,2	2,1	0,5	-2,8	-40,3	0,0	0,0	0,0	196,7	-99,4	2,1	0,5	



	Evolution récente en CPA17 et CPA36 - millions euros Source : Douanes	Exportations FAB			Evolution %		Importations CAF			Evolution %		Solde	
		2018	2019	4 mois 2020	2018-2019	4 mois 2019-4 mois 2020	2018	2019	4 mois 2020	2018-2019	4 mois 2019-4 mois 2020	2019	4 mois 2020
<b>C O N G O</b>	<b>Ensemble</b>	<b>303,1</b>	<b>287,3</b>	<b>83,5</b>	<b>-5,2</b>	<b>-18,4</b>	<b>34,9</b>	<b>25,2</b>	<b>8,9</b>	<b>-27,8</b>	<b>3,8</b>	<b>262,1</b>	<b>74,6</b>
	Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	5,0	8,7	5,0	72,5	121,7	8,5	8,9	3,0	4,6	-16,6	-0,2	2,0
	Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	0,7	0,3	0,1	-58,1	1,9	5,3	0,0	0,8	-99,4	12910,2	0,2	-0,7
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	50,6	51,0	15,7	0,8	-5,2	0,6	0,3	0,1	-59,9	-4,6	50,8	15,7
	Produits pétroliers raffinés et coke	9,0	5,1	1,5	-43,5	-11,6	4,0	0,0	0,0	-100,0	-100,0	5,1	1,5
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	107,6	99,0	26,7	-8,0	-26,9	1,6	0,1	0,2	-91,6	670,1	98,8	26,5
	Produits informatiques, électroniques et optiques	23,6	23,9	4,6	1,0	-48,5	0,1	0,1	0,2	64,4	818,7	23,8	4,5
	Équipements électriques et ménagers	21,1	21,2	5,7	0,2	-18,6	0,0	0,0	0,0	-34,9	-72,6	21,2	5,7
	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	62,8	53,9	16,3	-14,1	-20,2	1,6	0,0	0,0	-97,5	-48,2	53,9	16,3
	Autres produits industriels	123,6	107,0	29,6	-13,4	-22	14,3	15,6	4,7	9,5	-2	91,4	24,9
	Textiles, habillement, cuir et chaussures	8,0	8,5	1,1	5,5	-55,3	0,0	0,0	0,0	1846,5	-79,5	8,5	1,1
	Bois, papier et carton	4,5	5,2	1,2	14,6	-35,2	13,0	14,6	4,6	12,6	-1,2	-9,4	-3,4
	Produits chimiques, parfums et cosmétiques	25,0	20,5	6,3	-17,8	-7,6	0,1	0,0	0,0	-94,9	-0,6	20,5	6,3
	Produits pharmaceutiques	29,9	31,4	13,5	4,8	20,8	0,0	0,0	0,0	-44,7	3812,4	31,4	13,4
	Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux	11,9	9,2	2,6	-22,9	-17,5	0,0	0,0	0,0	452,8	25650,0	9,1	2,6
Produits métallurgiques et métalliques	35,3	21,6	3,5	-38,8	-60,0	0,0	0,0	0,0	63,7	24,5	21,6	3,5	
Produits manufacturés divers	8,9	10,7	1,4	20,3	-63,2	1,2	0,9	0,1	-21,1	-44,8	9,7	1,3	
<b>G A B O N</b>	<b>Ensemble</b>	<b>458,8</b>	<b>457,2</b>	<b>138,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>-2,4</b>	<b>148,1</b>	<b>140,8</b>	<b>38,9</b>	<b>-5,0</b>	<b>-34,2</b>	<b>316,4</b>	<b>99,0</b>
	Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	22,2	21,2	7,7	-4,2	12,3	3,5	2,9	0,9	-17,8	2,9	18,3	6,9
	Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	0,5	0,5	0,4	1,9	573,3	49,8	71,7	9,9	44,0	-72,0	-71,2	-9,5
	Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives	0,5	0,5	0,4	-0,4	550,6	49,8	71,7	9,9	44,0	-72,0	-71,2	-9,6
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	97,3	91,3	29,5	-6,2	3,3	0,1	0,2	0,0	116,1	-90,6	91,0	29,5
	Produits pétroliers raffinés et coke	5,9	5,7	1,7	-4,4	-23,7	9,5	0,0	0,0	-100,0	0,0	5,7	1,7
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	142,7	159,8	39,6	12,0	-10,2	1,3	3,0	0,8	130,3	24,3	156,8	38,9
	Produits informatiques, électroniques et optiques	30,8	33,4	9,4	8,4	11,2	0,7	2,2	0,6	197,3	43,3	31,2	8,8
	Équipements électriques et ménagers	39,0	45,8	11,6	17,4	-0,3	0,1	0,3	0,1	107,7	-23,6	45,5	11,6
	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	72,9	80,6	18,6	10,6	-22,4	0,4	0,5	0,1	21,4	0,9	80,1	18,5
	Matériels de transport	19,8	19,3	7,6	-2,9	26,1	22,9	0,6	0,5	-97,6	127,1	18,7	7,1
	Autres produits industriels	166,3	156,1	50,9	-6,1	-2	59,9	62,4	26,9	4,1	22	93,8	24,1
	Textiles, habillement, cuir et chaussures	11,6	12,5	2,3	7,1	-43,9	0,0	0,0	0,0	-51,4	-84,0	12,4	2,3
	Bois, papier et carton	9,8	8,3	2,9	-15,9	13,7	57,3	59,2	22,8	3,4	7,9	-50,9	-19,9
	Produits chimiques, parfums et cosmétiques	29,7	29,4	10,3	-0,9	6,1	0,0	0,0	0,0	169,5	66,8	29,4	10,3
Produits pharmaceutiques	49,2	47,2	19,4	-4,2	12,5	0,0	0,0	0,0	51,1	-69,9	47,2	19,4	
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux	22,8	19,9	6,5	-12,5	-5,9	0,0	0,0	0,0	248,2	-69,6	19,9	6,5	
Produits métallurgiques et métalliques	29,0	28,2	7,3	-2,5	-16,6	0,4	1,9	3,8	344,2	508,2	26,3	3,5	
Produits manufacturés divers	14,1	10,6	2,2	-25,1	-22,1	2,2	1,2	0,2	-45,7	17,2	9,4	2,0	
Produits divers	4,1	3,4	0,4	-17,0	-67,1	1,0	0,0	0,0	-96,4	527,0	3,4	0,4	
Produits de l'édition et de la communication	3,8	3,2	0,4	-14,5	-65,3	0,0	0,0	0,0	-34,0	7816,5	3,2	0,4	
<b>G E</b>	<b>Ensemble</b>	<b>45,29</b>	<b>33,09</b>	<b>10,16</b>	<b>-26,9</b>	<b>-20,9</b>	<b>12,25</b>	<b>3,44</b>	<b>0,09</b>	<b>-71,9</b>	<b>-96,8</b>	<b>29,65</b>	<b>10,07</b>
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	10,69	9,05	2,85	-15,4	-8,9	0,39	0,00	0,00	-100,0	0,00	9,05	2,85
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	26,89	10,58	1,40	-60,7	-75,0	0,06	0,27	0,00	377,3	-86,3	10,31	1,39
	Équipements électriques et ménagers	13,99	2,92	0,20	-79,2	-89,9	0,00	0,06	0,00	1477,3	-60,5	2,85	0,20
	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	11,09	5,95	0,91	-46,4	-70,9	0,02	0,05	0,00	123,9	-100,0	5,90	0,91
	Autres produits industriels	5,88	12,22	5,41	107,8	46	10,05	2,20	0,08	-78,1	-96	10,02	5,34
	Bois, papier et carton	1,22	0,11	0,01	-91,2	-71,3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	-0,07
	Produits chimiques, parfums et cosmétiques	1,07	1,45	0,19	36,4	-51,0	0,00	0,00	0,00	-94,7	0,00	1,45	0,19
Produits métallurgiques et métalliques	1,26	7,36	4,98	484,5	133,0	9,95	2,09	0,00	-79,0	-100,0	5,26	4,98	
Produits manufacturés divers	1,44	1,09	0,03	-24,4	-94,1	0,10	0,11	0,00	3,4	-100,0	0,98	0,03	
<b>R D C</b>	<b>Ensemble</b>	<b>107,5</b>	<b>132,5</b>	<b>36,7</b>	<b>23,3</b>	<b>-8,8</b>	<b>19,8</b>	<b>72,7</b>	<b>30,9</b>	<b>266,1</b>	<b>-13,5</b>	<b>59,9</b>	<b>5,8</b>
	Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	4,4	5,4	2,8	23,8	753,7	6,3	9,0	1,2	43,6	-70,1	-3,6	1,6
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	31,4	35,7	11,5	13,9	11,1	1,9	1,5	0,2	-22,2	-74,0	34,2	11,3
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	35,6	34,5	11,3	-3,0	15,0	0,1	0,4	0,1	505,6	2,3	34,1	11,3
	Produits informatiques, électroniques et optiques	7,3	10,8	2,0	48,3	-37,1	0,0	0,2	0,0	398,8	-30,3	10,6	2,0
	Équipements électriques et ménagers	7,3	5,7	0,8	-20,8	-48,5	0,0	0,1	0,0	438,8	106,5	5,6	0,7
	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	21,1	18,0	8,5	-14,6	65,7	0,0	0,1	0,0	1170,6	577,1	17,9	8,5
	Matériels de transport	3,7	9,6	0,9	158,3	-85,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,5	0,9
	Autres produits industriels	30,7	45,8	9,7	49,2	-24	10,3	60,8	25,4	488,6	-16	-15,0	-15,7
	Produits chimiques, parfums et cosmétiques	8,3	11,0	3,5	32,7	8,3	0,3	0,2	0,1	-36,7	-1,9	10,8	3,4
	Produits pharmaceutiques	13,1	13,9	3,6	6,2	-12,1	0,0	0,0	0,0	173,6	-19,6	13,9	3,6
	Produits métallurgiques et métalliques	2,6	9,8	1,0	284,7	-34,5	8,8	59,1	24,9	574,8	-15,9	-49,3	-23,9
Produits manufacturés divers	2,7	5,0	0,7	80,4	-41,9	0,2	0,3	0,1	79,3	2,3	4,7	0,6	



	Evolution récente en CPA17 et CPA36 - millions euros Source : Douanes	Exportations FAB			Evolution %		Importations CAF			Evolution %		Solde	
		2018	2019	4 mois 2020	2018-2019	4 mois 2019-4 mois 2020	2018	2019	4 mois 2020	2018-2019	4 mois 2019-4 mois 2020	2019	4 mois 2020
<b>S T P</b>	<b>Ensemble</b>	1,8	2,4	1,1	29,9	79,6	1,8	2,4	0,7	33,5	3,8	0,0	0,3
	Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	0,0	0,0	0,0	-95,6		1,3	2,0	0,6	51,5	-14,6	-2,0	-0,6
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	1,1	1,3	0,2	17,7	-53,3	0,3	0,3	0,0	-3,2	937,7	1,1	0,2
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	0,4	0,5	0,5	27,4	336,4	0,1	0,0	0,0	-56,3	649,6	0,5	0,5
	Équipements électriques et ménagers	0,4	0,1	0,0	-65,8	262,9	0,0	0,0	0,0	67,7	3165,2	0,1	0,0
<b>T C H A D</b>	<b>Ensemble</b>	77,2	85,9	28,9	11,2	13,8	47,5	73,1	113,0	53,8	939,8	12,8	-84,1
	Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	0,2	0,2	0,1	57,8	92,5	8,2	9,0	0,8	9,9	46,8	-8,7	-0,7
	Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	0,1	0,1	0,0	-35,9	238,1	39,0	63,9	112,1	63,8	991,0	-63,8	-112,1
	Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives	0,1	0,0	0,0	-55,0	68,9	39,0	63,9	112,1	63,8	991,0	-63,8	-112,1
	Produits des industries agroalimentaires (IAA)	18,8	14,4	5,8	-23,5	28,1	0,0	0,0	0,0	-84,2	140,5	14,4	5,8
	Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	24,3	24,3	7,9	0,0	2,3	0,2	0,1	0,1	-74,5	538,6	24,3	7,8
	Produits informatiques, électroniques et optiques	4,7	9,0	2,2	93,8	-31,6	0,1	0,0	0,0	-67,0	-91,4	9,0	2,2
	Équipements électriques et ménagers	7,3	4,9	1,5	-33,0	-6,7	0,0	0,0	0,0	-87,5	-96,7	4,9	1,5
	Machines industrielles et agricoles, machines diverses	12,4	10,4	4,2	-15,7	44,4	0,1	0,0	0,1	-86,3	1088,9	10,4	4,1
	<b>Autres produits industriels</b>	30,4	40,1	13,4	31,7	25	0,2	0,2	0,0	42,1	-73	39,9	13,4
	Bois, papier et carton	3,0	2,6	0,7	-14,6	-40,8	0,0	0,0	0,0	-100,0		2,6	0,7
	Produits chimiques, parfums et cosmétiques	11,2	16,3	7,2	46,0	62,7	0,0	0,0	0,0	-16,0	-85,9	16,3	7,2
	Produits pharmaceutiques	6,5	6,8	2,3	4,8	9,1	0,0	0,0	0,0	-50,9	64,6	6,8	2,3
	Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux	4,2	6,3	1,0	50,6	-30,0	0,0	0,0	0,0	-100,0		6,3	1,0
Produits métallurgiques et métalliques	3,8	5,1	1,4	36,1	51,5	0,0	0,0	0,0	-100,0		5,1	1,4	

Source : Douanes françaises

Copyright  
 Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du  
 Chef du Service Economique Régional (adresser les demandes à  
[yaounde@dgtrésor.gouv.fr](mailto:yaounde@dgtrésor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité  
 Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes  
 et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui  
 seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu  
 responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information  
 contenue dans cette publication.

**Auteur :** Service Economique Régional de Yaoundé, Service Economique de Libreville, Service  
 Economique de Brazzaville et Service Economique de Kinshasa

**Adresse :** BP. 1631 Plateau Atemengue – Yaoundé Cameroun

**Rédigée par :** Service Economique Régional et correspondants

**Revue par :** Pierre GRANDJOUAN

**Version du 7 juillet 2020**